



FRACTION

Administration communale de Schengen
Collège des Bourgmestre et Échevins
75, Wäistrooss
L-5440 REMERSCHEN

Commune de Schengen, le 7 juillet 2025

*Transmis par courriel
et par voie postale*

Objet : **QUESTION ÉCRITE BZ#04/2025 concernant l'exposition
au bateau rénové Prinzessin Marie-Astrid Europa**

Monsieur le Bourgmestre,
Messieurs les Échevins,

Les conseillers communaux de la fraction « Besser Zesammen » ont le plaisir de vous soumettre en annexe la

**Question écrite BZ#04/2025
concernant l'exposition au bateau
rénové Prinzessin Marie-Astrid Europa**

tout en priant le Collège des Bourgmestre et Échevins d'y répondre et de la porter à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal.

Dans cette attente nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Pour la fraction « Besser Zesammen »
Lucien MAX



QUESTION ÉCRITE BZ#04 | 2025

introduite par la fraction « Besser Zesummen » le 7 juillet 2025

concernant l'exposition au bateau rénové Prinzessin Marie-Astrid Europa

Introduction :

Au cours de l'année 2023, une exposition a été tenue dans la salle des fêtes de la commune de Schengen à Remerschen avec pour thème 'Revalorisation du Musée Européen Schengen et du bateau Marie-Astrid II'. Lors de cette exposition, ainsi que lors des présentations du bureau d'études Schroeder et Associés au début de l'année 2024, une proposition de **scénographie** attrayante a été mise en avant pour le rez-de-chaussée du bâtiment naval. Cette exposition permanente devrait être complémentaire avec le concept du nouveau musée.

Cependant, lors de la visite du bateau rénovation après le 14 juin 2025, il est à craindre qu'une désillusion se manifeste. En effet, à l'exception du vidéo de 15 minutes, bien réalisé, les 10 photos exposées au rez-de-chaussée ne reflètent pas du tout la scénographie qui avait été promise. Cette espace du bateau se présente plus que **dégradée** !

Un budget global de 200.000 EUR (*article : 4/430/223280/21019 - Achat et revalorisation touristique, l.2. 642 Exposition*) était prévue pour une exposition permanente et vraiment attractive.

Questions :

1. Pour quelle raison la scénographie permanente n'a-t-elle pas été réalisée ?
2. Le budget de 200.00 EUR, est-il toujours disponible pour ce projet ? Si non, quelle somme a effectivement été débité ?
3. Pourquoi les membres du Conseil Communal et ceux du comité du Centre Européen Schengen asbl n'ont-ils pas été informés de l'absence d'installation de cette scénographie permanente ?